janvier 2006

Avec Vous

SÉNAT

La LETTRE de MICHEL BILLOUT, sénateur communiste de la SEINE-et-MARNE

une voix différente au Sénat

Madame, monsieur

L'année 2005 aura été marquée, le 29 mai, par le rejet du traité constitutionnel qui tentait d'imposer définitivement un modèle de construction européenne opposé à l'intérêt des peuples, traduisant le refus d'une société ultralibérale qui ne cesse de générer l'insécurité sociale et l'exclusion.

D'une toute autre façon, avec ce que les médias auront présenté comme "la révolte des banlieues", nous avons assisté à l'expression de la désespérance d'une partie de notre jeunesse, souffrant au quotidien de la ségrégation et de l'exclusion, et ne trouvant plus que la violence pour tenter d'être écoutée.

A tout cela, la droite au pouvoir est restée sourde, arque boutée sur son dogme idéologique de la concurrence libre et non faussée. Les déclarations de Jacques Chirac, à l'occasion de ses différentes présentations de vœux, le plus souvent en totale contradiction avec les actes de sa majorité, n'ont pu modifier l'opinion des français, dont 67 % se déclarent, en ce début d'année, opposés aux orientations économiques mises en œuvre par le gouvernement.

C'est pourquoi 2006 doit être l'année de la réponse de toute la gauche à l'entreprise de casse de toutes les solidarités nationales par des engagements clairs en faveur, notamment, du développement des services publics, de la protection sociale et du développement de l'éducation et de l'emploi.

Vous pouvez compter sur mon engagement résolu, ainsi que celui de mes amis du groupe communiste, républicain et citoyen, pour la construction d'une véritable alternative politique antilibérale porteuse de changements fondamentaux dès 2007.

Et c'est avec cet espoir que je vous présente mes meilleurs vœux pour 2006.

Michel Billout

Ouverture du capital d'EDF : une remise en cause du droit à l'énergie

A la veille de l'annonce de l'ouverture du capital de EDF, **Michel Billout a sollicité le président du Sénat** afin qu'il s'engage dans l'organisation d'un grand débat public sur la politique énergétique de la France. En effet, la privatisation d'EDF, tout comme la nouvelle stratégie de l'entreprise, qui vise à augmenter son bénéfice net de 10% chaque année tout en reversant la moitié aux actionnaires, pose de nombreuses questions.

Comment une entreprise, détenue partiellement par des capitaux privés et donc soumise aux impératifs de rentabilité financière, pourra assumer des missions de service public ?

Comment, dans ces conditions **garantir la continuité et la sécurité du service de l'énergie,** mais aussi l'avenir d'une politique de tarification sociale ?
Tout simplement, comment **garantir le droit d'accès à l'énergie** pour tous ?
En effet, **l'ouverture du capital des entreprises énergétiques va entraîner une gestion financière du court terme au service des actionnaires,** avec une dégradation du service public et un prix plus élevé payé par les usagers.
Pour simple exemple, **depuis les débuts de la déréglementation,** les **prix du gaz ont augmenté de plus de 50% !**

A l'inverse de ces orientations, plutôt que favoriser la concurrence entre les opérateurs, les sénateurs du groupe communiste soutiennent qu'il faut **encourager la coopération et la complémentarité**. **EDF et GDF sont des atouts considérables pour notre pays** afin de conduire une véritable politique énergétique nationale et européenne en **associant les différents opérateurs publics** dans les domaines de la recherche, de la production, du transport et de la distribution. Mais pour cela il faut qu' EDF et GDF restent des entreprises 100 % publique comme l'a rappelé Michel Billout lors d'une intervention au sein de l'hémicycle le 25 octobre 2005.

Paris Bâle : élus et usagers réclament des rames neuves et le lancement de l'électrification

*Aux côtés du sénateur, **Bertrand Caparroy**, vice-président du CG77, élu du canton de Provins, **Roland Jedrzejezyk**, conseiller général du canton de Mormant, conseiller régional, **André Berquier** maire de Verneuil l'Etang, **Annie Jaccon**, maire de Grandpuits, **Jacques Bourgeoisat**, maire de Maison rouge, **Fabrice Martin**, maire de Vieux-champagne, **Jean Claude Gautry,** maire de Paroy, **Jacqueline Luche**, maire de Saint Just-en-Brie, **Yannick Guillo**, maire de Saint-Ouen en Brie, ainsi que des élus de Nangis, Rampillon, Vanvillé... Du côté des usagers, **Bernard Lepvrier** et **Christian Piktoroff** de l'association "**La voix du train**", étaient également présents.*

Le 30 novembre 2005, **l'association des élus de Seine-et-Marne pour la modernisation de la ligne Paris Bâle,** présidée par Michel Billout, s'est réunie à Nangis pour faire le point sur le dossier d'électrification et de modernisation et convenir de nouvelles actions, sans attendre le transferts du Stif à la région en février 2006.
L'association a donc décidé de **rencontrer le président de la région Ile-de-France,** et le président **de la SNCF** ainsi que le **ministre des transports** afin d'obtenir l'amélioration de cette ligne. Celle -ci exige l'acquisition urgente de nouveaux matériels (rames automoteur bimode) et l'accélération de l'électrification de la ligne.
Michel Billout a ainsi écrit début décembre aux trois personnalités concernées pour attirer une nouvelle fois leur attention sur la situation vécue quotidiennement par les usagers de la ligne Paris-Provins, maillon de la seule ligne SNCF d'intérêt national non électrifiée en Région Ile-de-France.
L'élu a notamment insisté auprès du Ministre des transports sur la **faiblesse du financement annoncé par l'Etat** (25% du coût des travaux d'électrification), **la plus faible participation de l'état à un projet d'infrastructure concernant une ligne d'intérêt national**.
Jacques Chirac, dans ces voeux à la nation vient de reconnaître la pertinence de ces revendications. Mais les usagers ne pourront attendre 20 ans des conditions de transports décentes. Michel Billout, avec d'autres élus représentatifs de la diversité politique, accompagnera, le 23 janvier prochain, le président Vincent Eblé auprès du président de la SNCF pour aborder cette question ainsi que l'ensemble des problèmes de transport ferroviaire posés en Seine-et-Marne.

L'UMP veut faire main basse sur le Stif

Lors de la discussion du projet de loi "sécurité et développement des transports", un amendement entravant durablement le bon fonctionnement du STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) a été déposé à 1 heure du matin le 13 décembre, et voté quelques minutes plus tard. Cette disposition vise à instaurer la majorité qualifiée (majorité des deux tiers) pour toutes décisions du conseil d'administration faisant progresser les contributions publiques.

Tout développement sérieux de l'offre de transport, toute politique tarifaire sociale deviendront donc impossible à mettre en œuvre sans l'aval du président du l'UMP, par ailleurs président du conseil général des Hauts-de-Seine.

Selon Michel Billout, *" cette disposition revient sur le principe même de solidarité territoriale en permettant que les départements riches puissent refuser de contribuer au développement de l'offre de transport dans les départements les plus défavorisés "*.

Insidieusement, la discussion de ce projet de loi a ainsi été l'occasion d'un règlement de compte avec la majorité du conseil régional. Michel Billout appelle les élus franciliens à condamner **ces procédés honteux de l'UMP qui ne** respectent pas le vote des électeurs qui ont portés une majorité de gauche à la Région.

La libéralisation du rail continue

Cet automne, le Parlement européen a voté en première lecture, à une large majorité, la libéralisation du transport de passagers en accélérant le calendrier proposé par la commission européenne.

Après la libéralisation du transports de marchandises, c'est au tour du transport de passagers d'être livré aux intérêts financiers

Pourtant, aucune étude n'a apporté la preuve que la libéralisation a contribuée à une amélioration du service de transport ferroviaire pour les usagers comme pour les personnels**.** L'exemple britannique montre même que **l'organisation de la concurrence dans ce domaine remet en cause directement la sécurité des usagers.**

Dans le même temps, le gouvernement a fait voté dans la précipitation, un projet de loi dit *" sécurité et développement des transports "* dont l'objet principal était la transposition de la directive qui organise **la libéralisation du fret ferroviaire.**

Ces textes vont avoir des conséquences importantes en développant la concurrence sur les axes rentables et **en provoquant l'abandon des lignes dites déficitaires mais nécessaires au développement économique des régions.**
Pourtant, la majorité au parlement européen et le gouvernement français ne veulent pas en démordre : il faut organiser la concurrence dans le secteur des transports.

Michel Billout a regretté dans l'ensemble des débats cet acharnement idéologique. Plutôt que de laisser ce secteur aux mains des intérêts financiers par le jeu de la libre concurrence, il a, au contraire, **proposé la mutualisation des services publics nationaux et le maintien d'une offre de transport répondant aux impératifs de service public.**

Le budget 2006 creuse encore les inégalités

Malgré les sanctions populaires infligées à la droite dans les urnes depuis 2002 et le résultat sans appel du référendum du 29 mai dernier, **le gouvernement propose dans la loi de finances 2006 de reconduire les mêmes orientations politiques.**
Ainsi, côté recettes, les **exonérations fiscales** sont une nouvelle fois renforcées pour les grosses fortunes, les gros patrimoines et les grandes entreprises.

Face à la politique libérale initiée par le gouvernement au profit exclusif du MEDEF et des plus fortunés, la contestation populaire traduit l'aspiration de tous à une société plus juste et plus redistributive

Le gouvernement a ainsi entériné sa réforme fiscale comportant une **réduction du nombre de tranches et des taux de l'impôt sur le revenu,** dont les effets coûteront 3,5 milliards d'euros au budget de l'Etat. L'ISF n'est pas oublié, au travers de la mise en place d'un bouclier fiscal plafonnant l'imposition globale des contribuables à 60 % de leurs revenus. **Une mesure qui devrait générer 250 millions d'euros d'économies pour le budget des foyers fiscaux** les plus fortunés s'acquittant de cet impôt.

Marqué également du sceau de la rigueur pour respecter les critères de la Commission européenne, **le budget prévoit de faire payer la note aux salariés et aux ménages modestes.**
Ainsi, rien n'est prévu pour alléger les impôts indirects qui frappent durement les plus fragiles, TVA ou taxe sur les produits pétroliers, caractérisées par une progression continue, singulièrement depuis la flambée des prix à la pompe. Les impôts locaux eux aussi, devraient continuer à grimper, avec une hausse estimée à plus de 3 % cette année.

Le gouvernement compte également sur les recettes de privatisation des autoroutes, d'EDF ou de la SNCM, et sur les coupes dans les moyens des services publics.
5 000 suppressions de postes sont également programmées dans la fonction publique, tandis que les budgets sont en baisse dans tous les ministères, à la notable exception de ceux de la justice, de la police et de l'armée, politique sécuritaire oblige.

Thierry Breton avait raison en présentant son budget, **il s'agit bien *" d'un budget de droite "* rompant avec toute notion de solidarité nationale**.

Les sénateurs du groupe CRC ont manifesté pendant tout les débats leur désaccord avec ces orientations politiques et ont voté contre ce budget qui fragilise le développement de la France.

La loi d'orientation agricole fait l'impasse sur les OGM

Michel Billout est intervenu lors de la discussion de la loi d'orientation agricole, le 9 novembre dernier au Sénat, pour manifester son étonnement sur l'impasse faite par le texte sur les OGM, alors même que le développement de leur utilisation soulève de nombreuses inquiétudes.
En effet, si l'utilisation des OGM peut correspondre, dans certains cas, à une avancée scientifique fondamentale, elle pose de véritables questions en terme d'environnement et de sécurité sanitaire.
Ainsi, un projet de loi qui souhaite *" répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs "* et notamment en *" améliorant la sécurité sanitaire et la qualité des produits "*, se devait de prendre en compte les impératifs de transparence et de protection des consommateurs en définissant des règles strictes d'étiquetage et de traçabilité. Or, il n'en est rien. Plus fondamentalement, Michel Billout reste très réservé sur la culture des OGM sous contrôle des grands groupes financiers. Celle-ci symbolise le développement d'une agriculture basée sur le productivisme, dont les effets sont désastreux pour les paysans comme pour les consommateurs du monde entier.

Délégation chez le préfet pour l'indemnisation des sinistrés de la sècheresse de 2003

Le 12 octobre dernier, Michel Billout, et **Daniel Brunel**,vice-président du Conseil régional, ont demandé au préfet de Seine-et-Marne de recevoir une délégation afin de faire un nouveau point de la situation dans le département et d'adopter une méthode de travail pour rendre justice aux sinistrés.

Jeudi 8 décembre, le directeur de Cabinet du Préfet recevait cette délégation, composée notamment d'**Alain Romandel**, président de la coordination départementale regroupant 68 communes sinistrées, de **Jean Prigent,** président du Collectif des maisons sinistrées, de **Jean-Pierre Guerin,** directeur de Cabinet du président du Conseil général de Seine-et-Marne, de **Claude Billeret**, représentant de l'union des maires de Seine-et-Marne, ainsi que de nombreux maires et sinistrés venus réclamer justice et équité dans le traitement de ce dossier à la gestion, pour le moins, très opaque. Il est apparu bien vite que seule l'insuffisance des moyens budgétaires permettait de comprendre que trois vagues successives ont été nécessaires pour classer, à des dates différentes, en fonction de critères fluctuants, un certain nombre de communes, **en délaissant plus de 60 % des sinistrés, sans justification aucune.**

60 % des sinistrés seine-et marnais n'ont toujours pas été indemnisés

Dans l'incapacité de répondre aux demandes des communes, le directeur de Cabinet a présenté la nouvelle décision du gouvernement de sortir du dispositif classique pour un examen au cas par cas, à partir de janvier 2006, des demandes des propriétaires sinistrés. *" Nous ne voulons pas de règles d'exceptions"* ont rétorqué l'ensemble des sinistrés et élus présents.

Et de proposer au préfet de ne plus attendre et de mettre en place une commission pluraliste, pilotée placée sous sa présidence, composée d'élus, de sinistrés, et d'assureurs **afin d'examiner concrètement et précisément l'ensemble des dossiers en attente depuis 2003** dont le nombre varie, en fonction des estimations, entre 2500 et 3000. *" Ce serait une bonne façon de démontrer que l'Etat travaille sur des critères objectifs, clairs et identifiables et de faire tomber la suspicion "* ont précisé les élus qui attendent une réponse rapide à leur demande.

Université Sénart : *une question d'avenir*

Mardi 20 décembre 2005, Michel Billout est intervenu en séance, à l'occasion des questions orales, pour interroger le ministre de l'éducation sur l'avenir de l'enseignement supérieur à Sénart. En effet, l'ensemble des instituts universitaires professionnalisés (STPI, GSI, IMTL et métiers du sport) sont menacés sur le site universitaire. Cela se traduit notamment par la délocalisation à Créteil d'une partie des cours des IUP métiers des sports et génie des systèmes industriels, ainsi que par la disparition du DEUG de la filière STPI (sciences et technologies pour l'ingénieur).

Cette suppression tourne le dos à l'avenir et revient à rejeter les jeunes bacheliers technologiques, qui pouvaient y trouver une voie de réussite. Le parlementaire a donc demandé au ministre de maintenir sur place et d'étendre l'offre de formation dans le Sud Seine-et-Marne, avec les moyens d'État correspondants, de prendre en compte les besoins de ce territoire, ou seuls 66,7 % des bacheliers poursuivent des études supérieures contre 78 % au niveau national, en maintenant les parcours accessibles aux jeunes de la voie technologique et en développant les filières accessibles aux salariés et demandeurs d'emploi. Il a enfin insisté sur la nécessité de promouvoir l'émergence d'activités de recherche.

retrouvez l'intégralité de la question et la réponse du minsitre sur www.michelbillout.org, rubrique "question orales".

signez la pétition des enseignants et étudiants sur : http://p12s77.free.fr/

d'autres interventions

...à lire sur *www.michelbillout.org*

Demande d'un moratoire sur le Projet d'installation d'une usine de concassage à Roissy en Brie : intervention auprès Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du développement durable.

Projet de loi de programme pour la recherche : intervention dans l'hémicycle auprès du ministre de la recherche contre les notions de rentabilité et de compétitivité contenus dans ce projet de loi, ainsi que la mise en concurrence des acteurs de la recherche, pour assujettir un domaine supplémentaire aux impératifs du marché.

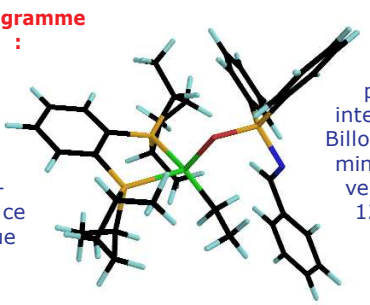

Equipement nautique intercommunal de Nangis : suite au refus du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de retenir et de cofinancer un projet d'équipement nautique intercommunal à Nangis, Michel Billout est intervenu auprès du ministre pour demander une nouvelle étude de ce projet porté par 12 communes.

Vous pouvez me contacter

au Sénat :

15 rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06
par tél au 01 42 34 28 33
par fax au 01 42 34 43 31
par courriel : **m.billout@senat.fr**

Assistante Parlementaire :
Cécile Goutmann
Tél : 01 42 34 28 33

en Seine-et-Marne :

hôtel de ville. BP 55
- 77370 Nangis
par tél au 01 64 67 59 36
par fax au 01 64 60 52 08
par courriel :
billout.michel@wanadoo.fr

Assistant Parlementaire :
Eric Defouilhoux
Tél : 01 60 67 59 36

Toutes mes interventions dans l'hémicycle sont consultables : **www.senat.fr**

Retrouvez plus d'informations sur mon engagement parlementaire : **www.michelbillout.org**

Toute l'activité du groupe communiste, républicain et citoyen : **www.groupe-crc.org**